



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour l'administration**

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE  
DE LA DÉFENSE NORD-OUEST**

**MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION – Appel à candidatures**

**Personne publique**

**ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Maîtrise d'ouvrage**

**ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest**

**OBJET DU MARCHÉ**

**Avord (18) - BA 702 - Réalisation de diagnostics préalables pour l'opération CANADA**

**NUMÉRO DE PROJET DU MARCHÉ**

**25-044**

**Une attention particulière devra être portée à l'article §5.2 concernant la copie de sauvegarde dont la transmission est fortement recommandée.**

## SOMMAIRE

<b>1. SERVICE ACHETEUR.....</b>	<b>3</b>
1.1 NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC .....	3
1.2 POINTS DE CONTACT .....	3
1.3 VISITE DE SITE.....	3
<b>2. OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 OBJET DE L'OPERATION DANS LAQUELLE S'INSCRIT LA CONSULTATION .....	3
2.2 OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
2.3 ALLOTISSEMENT .....	4
2.4 DATE LIMITE D'ACHEVEMENT DES PRESTATIONS OU DUREE DU MARCHÉ .....	4
2.5 FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ.....	4
2.6 NOMENCLATURES CPV (COMMUN PROCUREMENT VOCABULARY) ET GM (GROUPE MARCHANDISES) .....	4
<b>3. PROCÉDURE DE PASSATION.....</b>	<b>5</b>
3.1 PROCEDURE RESTREINTE .....	5
3.2 ÉTAPES DE LA PROCEDURE.....	5
3.3 ANALYSE DES PLIS.....	5
3.4 REGULARISATION DES CANDIDATURES ( <i>PHASE CANDIDATURE</i> ) .....	6
3.5 DECLARATION SANS SUITE .....	6
3.6 SUITE D'UNE MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE.....	6
3.7 VARIANTES.....	6
3.8 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) .....	6
3.9 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ .....	6
<b>4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES .....</b>	<b>7</b>
4.1 DOSSIER DE LA CONSULTATION FOURNI GRATUITEMENT AU CANDIDAT .....	7
4.1.1 <i>Contenu du dossier de consultation</i> .....	7
4.1.2 <i>Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises</i> .....	7
4.2 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION.....	7
4.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7
<b>5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....</b>	<b>8</b>
5.1 TRANSMISSION DU PLI PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR LA PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ÉTAT (PLACE) DEPUIS WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR .....	8
5.1.1 <i>Modalités de téléchargement</i> .....	8
5.1.2 <i>Transmission des réponses</i> .....	8
5.2 TRANSMISSION FORTEMENT RECOMMANDEE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE SOUS PLI CACHETE PAR VOIE POSTALE OU PAR PORTEUR/ TRANSPORTEUR .....	9
5.2.1 <i>Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)</i> .....	9
5.2.2 <i>Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)</i> .....	10
5.3 TRANSMISSION DES DOCUMENTS MARQUES « DIFFUSION RESTREINTE ».....	10
<b>6. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....</b>	<b>10</b>
6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA CANDIDATURE - « DOSSIER CANDIDATURE » .....	10
6.1.1 <i>Sous-dossier « pièces administratives »</i> .....	10
6.1.2 <i>Sous-dossier « compétences minimales »</i> .....	11
6.1.2.1 <i>Compétences minimales requises</i> .....	11
6.1.2.2 <i>Modalités de justification des compétences</i> .....	11
6.1.2.2.1 <i>Modalités de justification quant à la preuve</i> .....	11
6.1.2.2.2 <i>Modalités de justification quant à la forme</i> .....	12
6.2 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA CANDIDATURE - « DOSSIER SECURITE » .....	12
6.3 RECOURS A LA LANGUE FRANÇAISE.....	12
<b>7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>12</b>

## PREAMBULE – LEXIQUE

Dans le présent document,

*SID Nord-Ouest* : Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

*BMO* : Bureau de Maîtrise d'Œuvre

*BCO* : Bureau de Conduite d'Opération

*USID* : Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense

## 1. SERVICE ACHETEUR

### 1.1 Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité Bâtiment 728 – Rez-de-chaussée – Secrétariat Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9

L'adresse géographique sert de référence pour les dépôts physiques de plis, notamment par porteur / transporteur (y compris Chronopost).

L'adresse postale sert de référence pour les envois postaux en recommandé avec accusé de réception.

### 1.2 Points de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Rachel EUVRARD	02 23 35 25 74	<a href="mailto:rachel.euvrard@intradef.gouv.fr">rachel.euvrard@intradef.gouv.fr</a>
Isabelle TERIIEROOITERAI	02 23 35 22 02	<a href="mailto:isabelle.teriierooiterai@intradef.gouv.fr">isabelle.teriierooiterai@intradef.gouv.fr</a>

### 1.3 Visite de site

Sans objet au présent stade de la procédure.

Une visite de site, **facultative**, sera possible en phase offre de la présente consultation pour les candidats qui le souhaiteraient.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet de l'opération dans laquelle s'inscrit la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'opération CANADA qui a pour objet la construction des infrastructures d'accueil du nouveau système d'arme nucléaire aéroporté de l'Armée de l'Air et de l'Espace sur la base aérienne 702 d'Avord (18).

L'emprise attribuée à la réalisation de cette opération est partiellement occupée par des ouvrages existants, ce qui implique :

- de démolir les ouvrages existants (bâtiments, voiries, réseaux...);
- de rénover certains bâtiments;
- de construire de nouveaux ouvrages (bâtiments, voiries, réseaux...).

## **2.2 Objet de la consultation**

Le projet de marché a pour objet la réalisation des diagnostics préalables à l'opération CANADA.

Les diagnostics à réaliser sont les suivants :

- Relevés topographiques (y compris réseaux aériens et réseaux enterrés);
- Diagnostic site et sols pollués;
- Etudes géotechniques G2 AVP-PRO et hydrogéologique;
- Diagnostic produit équipement matériaux déchets (PEMD) et mission de diagnostic technique (repérage avant démolition des matériaux et produits contenant de l'amiante, du plomb, des hydrocarbures aromatiques polycycliques-HAP et réalisation d'un état parasitaire).

## **2.3 Allotissement**

Le marché est composé de 4 lots, faisant l'objet de marchés publics distincts, précisés ci-après :

- **Lot n°1**: Relevés topographiques, réseaux aériens et réseaux enterrés;
- **Lot n°2**: Diagnostics sites et sols pollués;
- **Lot n°3**: Etudes géotechniques G2 AVP-PRO, étude hydrogéologique, détermination du spectre sismique majorant;
- **Lot n°4**: Diagnostic PEMD et diagnostic technique amiante-plomb-HAP. *Au regard de son montant estimé, le lot 4 est exclu de la présente consultation et fera l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence.*

Un même candidat peut présenter une offre sur plusieurs lots.

## **2.4 Date limite d'achèvement des prestations ou durée du marché**

A titre indicatif, les prestations débuteront au cours du 2ème semestre 2026, à l'exception de la partie technique 2 (études G2 PRO) du lot n°3 qui pourra être activée jusqu'au second semestre 2028.

Elles s'exécuteront dans les délais indiqués à l'article 3.1 du CCAP.

## **2.5 Fractionnement du marché**

Sans objet

## **2.6 Nomenclatures CPV (commun procurement vocabulary) et GM (groupe marchandises)**

Les références aux nomenclatures associées à la présente consultation sont les suivantes :

- CPV n° 71621000-7 – Services d'analyse technique ou services de conseil.
- GM n° 36.04.03 – Etude préalable, audit, expertise liés aux travaux.

### 3. PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est « spécial France » selon les dispositions de l'article 65 de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret national annexée à l'arrêté du 09 août 2021. La mention Spécial France est employée pour les informations ou supports classifiés ou non, que l'autorité émettrice estime devoir être divulgués aux seuls ressortissants français et qui ne sauraient en aucune circonstance, être communiqués en tout ou partie à un Etat étranger ou à l'un de ses ressortissants, à une organisation internationale ni à une entreprise de droit étranger, même s'il existe avec cet Etat ou organisation un accord de sécurité.

Le marché prévoit la transmission puis la détention d'informations et supports en « Diffusion Restreinte » et « Spécial France » en passation et en exécution, pour lesquels des précautions particulières décrites au marché sont requises.

Le marché est « spécial France » et relève de l'article L. 2512-3 du code de la commande publique. **Le marché est réservé aux personnes morales de droit français et aux personnes physiques de nationalité française.**

#### 3.1 Procédure restreinte

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure avec négociation.

#### 3.2 Étapes de la procédure

La procédure se décline en deux étapes :

- Étape 1 : appel à candidatures permettant la sélection des candidats admis à déposer une offre (**présente phase de la consultation**).

**Le nombre de candidats admis à soumissionner n'est pas limité. Les candidats qui présentent les capacités fixées à la candidature et remplissent la condition de nationalité française seront admis à participer à la phase offre.**

- Étape 2 : envoi du RC phase « offre » et du DCE complet **incluant des pièces protégées par la mention « diffusion restreinte »** aux candidats sélectionnés. Phase de remise des offres par les soumissionnaires.

À l'issue de la remise des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales (les offres initiales sont alors considérées comme les offres finales) sans négociation ou de recourir à la négociation (les offres finales seront transmises à l'issue de la négociation).

- o En cas de négociation : le nombre maximal de soumissionnaires admis à la phase de négociation (Étape 3) : 3

- Étape 3 : Dans le cas où le représentant du pouvoir adjudicateur ferait le choix de ne pas sélectionner sur la base des offres initiales, les soumissionnaires sélectionnés sont appelés à participer à une phase de négociation. In fine, le représentant du pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### 3.3 Analyse des plis

La personne publique analyse les seuls plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées sur la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et selon les modalités de dépôt décrites au paragraphe 5 du présent document.

### **3.4 Régularisation des candidatures (phase candidature)**

L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

### **3.5 Déclaration sans suite**

A tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés.

### **3.6 Suite d'une mise en concurrence infructueuse**

En l'absence de candidatures ou d'offres déposées dans les délais prescrits ou en cas de candidatures irrecevables ou d'offres inappropriées, le représentant du pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

### **3.7 Variantes**

Les variantes sont interdites. Les variantes constituent des offres alternatives, proposées par le soumissionnaire ou imposées par l'acheteur, considérées comme des modifications de spécifications par rapport à la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

### **3.8 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

Le présent marché est lancé sans prestations supplémentaires éventuelles. Les PSE sont des prestations qui s'ajoutent à la solution de base sans s'y substituer et que l'acheteur se réserve le droit de commander, à la signature du contrat.

### **3.9 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

Les entreprises peuvent présenter leur candidature en qualité de candidat individuel ou sous forme de :

- groupement solidaire (chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché)
- **ou** de groupement conjoint (chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché); dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, après attribution, l'acheteur impose que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement.

#### **Les groupements ne peuvent être constitués ou modifiés après la date de remise des candidatures.**

En revanche, la composition du groupement peut être modifiée jusqu'à la date de signature du marché public, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

## 4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

### 4.1 Dossier de la consultation fourni gratuitement au candidat

#### 4.1.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation pour la phase candidature comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation **RC**
- l'engagement de non divulgation des informations et supports « Diffusion Restreinte - Spécial France »
- le projet de Cahier des Clauses Administratives Particulières **CCAP**
- le projet de Dispositions Générales **DG** des Cahiers des Clauses Techniques Particulières **CCTP**  
(les CCTP de chaque lot seront remis en phase offre uniquement aux candidats sélectionnés)
- une fiche de synthèse présentant les prestations objet du marché

#### 4.1.2 Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises

Les documents composant le dossier de consultation des entreprises pour la phase candidature sont accessibles sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### 4.2 Modifications du dossier de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des candidatures. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 4.3 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au moins avant la date de remise de candidature une demande écrite de renseignements complémentaires au Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Le candidat utilise le profil acheteur du SID Nord-Ouest à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le SID Nord-Ouest. Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement et des réponses fournies.

Le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées sont considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

L'opérateur économique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) dans les délais impartis pour la remise des candidatures. La transmission de cette copie de sauvegarde est fortement recommandée (cf. §5.2).

Cette copie sera ouverte seulement si la candidature transmise par voie électronique, envoyée dans les délais de dépôt des offres, n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, ou si un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde ne sera pas ouverte si aucune candidature électronique n'a été transmise sur la PLACE.

### 5.1 Transmission du pli par voie électronique sur la Plate-forme des AChats de l'État (PLACE) depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

#### 5.1.1 Modalités de téléchargement

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

#### 5.1.2 Transmission des réponses

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plate-forme des AChats de l'Etat (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via les portails [www.armement.defense.gouv.fr](http://www.armement.defense.gouv.fr) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)).

**Les documents transmis doivent être compressés et réunis dans un unique répertoire zippé avant de le déposer sur la PLACE.**

**Nota 1** : l'opérateur économique devra vérifier que ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées. Il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.

**Nota 2** : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

**Nota 3** : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** soit via l'outil de signature accessible dans le menu bandeau gauche de la PLACE soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 mentionné supra.

**Le détenteur de la signature électronique doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise.**

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

Attention : une régularisation de la signature électronique est opérée à l'attribution du marché.  
La candidature déposée sans signature est acceptée.

En cas de difficultés sur la Plateforme des AChats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=c756be09-eb69-4679-bf07-c47cdd2c5c10> ou en cliquant sur la languette « FAQ et support en ligne ».

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), qui peut être filtrée par catégorie.

Si la FAQ n'apporte pas une réponse complète, il est possible de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

## **5.2 Transmission **FORTEMENT RECOMMANDEE** de la copie de sauvegarde sous pli cacheté par voie postale ou par porteur/ transporteur**

***En raison de dysfonctionnements récurrents sur PLACE, la transmission d'une copie de sauvegarde est fortement recommandée aux candidats.***

Les copies de sauvegarde **sur support physique électronique (clé USB)** sont adressées sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à l'adresse mentionnée ci-dessous, et garantissant leur confidentialité. Les copies de sauvegarde sur support papier ne seront pas acceptées.

Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils sont responsables du moyen d'acheminement de leur dossier, et que seules la date et heure d'arrivée au service sont prises en compte.

### **5.2.1 Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)**

En cas de dépôt par porteur / transporteur (y compris par Chronopost), l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 25-044  
lot n°(à préciser)  
nom du candidat (facultatif)  
COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest  
Sous-direction achats comptabilité  
Quartier Margueritte  
1, rue du Garigliano  
Bâtiment 728 – RDC - Secrétariat  
35000 RENNES

Sauf les jours fériés, le pli devra être déposé contre récépissé à la Sous-direction achats comptabilité :

- du lundi au jeudi : de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- le vendredi : de 9 heures à 11 heures.

### 5.2.2 Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)

En cas de dépôt par la Poste, l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 25-044  
lot n°(à préciser)  
nom du candidat (facultatif)  
COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest  
Sous-direction achats comptabilité  
Quartier Margueritte  
BP 14  
35998 RENNES CEDEX 9

Le dossier devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception.

### 5.3 Transmission des documents marqués « diffusion restreinte »

Sans objet en candidature.

## 6. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour faciliter leur traitement administratif, il est recommandé de présenter en 2 dossiers les documents relatifs à la candidature (« *dossier candidature* ») et à la sécurité (« *dossier sécurité* »).

1. DOSSIER CANDIDATURE
  - 1.A SOUS DOSSIER PIECES ADMINISTRATIVES
  - 1.B SOUS DOSSIER COMPETENCES MINIMALES
2. DOSSIER SECURITE

### 6.1 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

#### 6.1.1 Sous-dossier « pièces administratives »

- Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation

SID Nord-Ouest	RC Appel à candidature	Projet n° 25-044	Cosi n° 468302	Page 11 / 12
----------------	------------------------	------------------	----------------	-----------------

- Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières
- Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : **numéro unique d'identification** (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant / <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>, et, le cas échéant, délégation de pouvoir
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.
- Attestations d'assurance couvrant le(s) domaine(s) d'activité du ou des lots concernés.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>.

A l'exception du DC1, tous les documents demandés sont à fournir pour

- le candidat,
- et le cas échéant :
  - o le ou les cotraitant(s)
  - o le ou les sous-traitant(s).

## 6.1.2 Sous-dossier « compétences minimales »

### 6.1.2.1 Compétences minimales requises

- o Compétences minimales lot 1
  - Certification de prestataire en géoréférencement et détection des réseaux conforme au référentiel défini par l'arrêté du 19 février 2013 modifié ou équivalent
- o Compétences minimales lot 2
  - qualification OPQIBI 0811 (AMO gestion des sites et sols potentiellement pollués) ou équivalent
- o Compétences minimales lot 3
  - qualification OPQIBI 1008 (réalisation et interprétation d'investigations géotechniques in-situ) ou équivalent

### 6.1.2.2 Modalités de justification des compétences

**L'opérateur économique doit apporter la preuve qu'il détient les compétences minimales requises pour le ou les lots pour lesquels il souhaite présenter sa candidature sous peine d'élimination de sa candidature.**

#### 6.1.2.2.1 Modalités de justification quant à la preuve

La justification peut être apportée par des certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou **tout moyen de preuve équivalent**, notamment les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres, les certificats d'identité professionnelle ou des références permettant de déduire que l'opérateur économique détient les compétences attendues.

### 6.1.2.2 Modalités de justification quant à la forme

En cas de groupement, les compétences minimales peuvent être réparties entre les membres du groupement, sous réserve que l'ensemble des compétences exigées pour le(s) lot(s) au(x)quel(s) le groupement candidate soit couvert.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Dans le cas où le candidat souhaiterait s'appuyer sur les capacités de sous-traitants (dits sous-traitants capacitaires), une déclaration de sous-traitance signée des 2 parties (à ce stade, les informations relatives au montant des prestations sous-traitées ne sont pas impérativement nécessaires) ou une attestation cosignée (candidat + sous-traitant) permettant de justifier de l'engagement du sous-traitant est également attendue.

Les pièces justificatives doivent être numérotées et regroupées dans des sous-dossiers par lot le cas échéant.

### 6.2 Documents à produire quant à la candidature - « dossier sécurité »

Afin de permettre le contrôle de nationalité de la personne morale et de son dirigeant, ainsi que la diffusion des documents « diffusion restreinte » en phase offre, le candidat fournit les éléments suivants :

1	Extrait K-Bis original avec Flash code valide
2	Fiche de renseignement du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société ( <a href="https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation/habilitation-des-personnes-morales-et-physiques/controle-primaire">https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation/habilitation-des-personnes-morales-et-physiques/controle-primaire</a> )
3	Copie CNI ou Passeport du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société
4	Engagement de non divulgation pour le DR-SF

Les documents à fournir sont des documents originaux ou des copies scannées.

### 6.3 Recours à la langue française

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté n'est pas exigée.

## 7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

En phase offre, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Critère n°1 : Prix noté sur 80 points
- Critère n°2 : Valeur technique notée sur 20 points

Les sous-critères de la « Valeur technique » seront précisés dans le règlement de la consultation de la phase offre.